

CONVOCATION DU COMITE

**EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES, LA PRESIDENTE CONVOQUE LES MEMBRES DU COMITE
A SE REUNIR LE MERCREDI 11 FEVRIER 2026 A 9 H 00
AU CIMETIERE INTERCOMMUNAL SIS 92 AV. W. ROCHET A LA COURNEUVE**

ORDRE DU JOUR

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A LA PRESIDENTE DU SYNDICAT

↳ **Décision n° 01 du 1er février 2026** : *Attribution logement de fonction pour nécessité absolue de service à Madame Sandrine BRUCE*



- 1/ Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026
- 2/ Participation à la protection sociale complémentaire : risque santé
- 3/ Rétrocession concession 16 698/B
- 4/ Rétrocession concession 15 946/D

La Courneuve, le 2 février 2026

La Présidente,

Signé

Corinne CADAYS-DELHÔME